

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 394

présenté par

Mme Spillebout, Mme Colboc, Mme Goetschy-Bolognese, Mme Riotton, M. Raphaël Gérard, M. Fait, Mme Hai, M. Albertini, Mme Rilhac, Mme Agresti-Roubache, M. Rudigoz, M. Adam, M. Pellerin, M. Olive, M. Midy, M. Pacquot, M. Izard, Mme Delpech, M. Sitzenstuhl, Mme Magnier, Mme Chassaniol, M. Weissberg, Mme Lemoine, M. Mazars, M. Villiers, Mme Mette et M. Royer-Perreaut

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 169, insérer l'alinéa suivant :

« Il sera procédé à un renforcement des moyens de luttés contre le Gamma-Hydroxy-Butyrate, plus communément appelée drogue du violeur, qui s'opère généralement par le biais d'anxiolytiques versés dans les verres, ou encore par l'usage de seringues utilisées pour injecter du sédatif dans la cohue d'une piste de danse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreuses jeunes femmes, mais également de jeunes hommes déclarent avoir été drogués à leur insu dans des bars ou boîtes de nuit. Ce phénomène est très fréquent, d'abord apparu en Belgique comme aux Royaume - Uni, puis se rencontre dans toutes nos villes Lyon, Grenoble, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Lille, etc... Ce nouveau danger d'agression est très relayé et alerte notre jeunesse, notamment sur les réseaux sociaux. Les témoignages alarmants se multiplient, dénonçant des drogues différentes et des modes opératoires multiples. Versés dans les verres, ou encore par l'usage de seringues, il est temps de prendre la mesure de ces agressions et de lutter contre ces dernières, en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs de la nuit.